

## TERMES ET CONDITIONS

- 1. En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre du processus de programmation de Babel Music XP et de la relation d'échange qui peut en découler.
- 2. J'ai complété ce formulaire et je suis autorisé à fournir toutes les informations renseignées.
- 3. En cas de confirmation de l'Artiste à Babel Music XP 2023, j'ai noté que : Babel Music XP prend en charge ou fournit :
  - Une rémunération à minima\* pour chaque artiste / musicien.ne / 1 technicien.ne sur scène / \*(contrat d'engagement en direct avec Babel Music XP, cachet minimum syndical).
  - L'hébergement en chambre twin la nuit de la représentation
  - Repas le soir de la représentation pour les artistes et technicien.ne + 1 représentant.e de la production. Petite table régie d'accueil et boissons soft à disposition pour tous les groupes.
  - Transferts Gare-Aéroport-Hôtel-Lieu de spectacle. Uniquement entre le mercredi 22 mars et le dimanche 26 Mars. Toute arrivée ou départ en dehors de cette période devra être autonome.
  - Des accréditations pour la durée de l'événement aux personnes sur scène et aux technicien.ne.s inscrit.e.s.
  - Une accréditation professionnelle à une personne représentante du groupe pour la durée de l'événement
  - Matériel lumière et son standard + backline basique et partagé
  - Assistance technique professionnelle (son, lumière et plateau)
  - Annonce des groupes et artistes sélectionnés sur une grande partie des outils de communication de Babel Music XP



## LES STRUCTURES REPRÉSENTANT L'ARTISTE PRENNENT EN CHARGE :

- Les transports nationaux et internationaux. A titre exceptionnel, une participation peut être envisagée.
- Les demandes techniques et de backline spécifiques
- Les outils de communication inhérents à l'Artiste

Conditions particulières uniquement en cas de programmation de l'Artiste et au moment de celle-ci :

- 1. Exclusivité : sans l'accord exprès et écrit de Babel Music XP, l'Artiste et son entourage s'engagent à ne pas accepter d'autres dates à Marseille et aux alentours (70 kms de périmètre) en plus de celle à Babel Music XP, qu'il s'agisse de spectacles payants ou gratuits, entre décembre et fin avril.
- 2. L'Artiste et son entourage comprennent et acceptent que l'Artiste sera programmé dans le cadre d'un co-plateau composé d'artistes et de groupes de différents styles et nationalités. Ils acceptent par conséquent l'éventualité de jouer sur un backline commun fourni par Babel Music XP.
- 3. Le Comité de Sélection est souverain dans ses décisions.
- 4. Les candidat.e.s seront informé.e.s de la décision du comité de sélection par email uniquement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le président de l'association Latinissimo est habilité à régler tous les cas non prévus aux présents termes et conditions. L'inscription des artistes à Babel Music XP implique l'acceptation entière des termes et conditions.